

Gland, le 4 octobre 2024

**Extrait de procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 3 octobre 2024**

Présidence : Mme Ahimara Buffat

LE CONSEIL COMMUNAL

vu le préavis municipal n° 66 relatif à la modification de l'article 21 des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC) (plafond d'endettement);

ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. d'accepter la modification de l'article 21 des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC) fixant le plafond d'endettement à 100 millions de francs.

Pour le Bureau du Conseil communal :

La présidente :



Ahimara Buffat



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira